



## Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

*Le progrès par la justice*



Photo d'archives : l'accusée Ieng Thirith dans le prétoire.

### Dans ce numéro

2-3

Nouvelles et commentaires

4-5

Dans le prétoire

6

Activités de sensibilisation aux CETC

7

Sensibilisation et partenariat

8-9

Actualité judiciaire

10

Décisions et audiences

11

Calendrier des activités de sensibilisation

12

Contact

### Diagnostic des experts : aggravation de la démence de Ieng Thirith

Les experts désignés par la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont livré leur diagnostic à l'audience spéciale des 30 et 31 août derniers : Ieng Thirith, ancienne Ministre des affaires sociales du régime khmer rouge, est atteinte d'une démence « modérée à grave » et toutes les possibilités de traitement susceptibles d'améliorer ses facultés cognitives ont été épuisées.

Les deux journées d'audience étaient consacrées au réexamen de l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée à l'issue des traitements supplémentaires qui lui avaient été administrés conformément à une décision de la Chambre de la Cour suprême. Comme ses trois coaccusés, Ieng Thirith a été mise en accusation en septembre 2009, pour génocide, crimes contre l'humanité et violations graves des conventions de Genève de 1949.

« À l'unanimité, nous avons considéré que M<sup>me</sup> Ieng Thirith souffre d'une démence modé-

rée à grave », a déclaré le docteur Seena Fazel, psychiatre légiste et chercheur en psychiatrie à l'Université d'Oxford (Royaume-Uni), déposant au nom des trois experts médicaux chargés par la Chambre de première instance d'effectuer un nouveau bilan de santé de Ieng Thirith avant l'audience. « [N]ous ne pensons pas qu'il existe d'autres traitements susceptibles d'améliorer son fonctionnement cognitif », a ajouté le psychiatre.

La Chambre de première instance avait déclaré Ieng Thirith inapte à être jugée en novembre dernier, après que cinq experts médicaux eurent conclu qu'elle était atteinte d'une démence légère à modérée, probablement associée à la maladie d'Alzheimer, et avait par conséquent ordonné sa mise en liberté immédiate. Les co-procureurs avaient toutefois interjeté appel de cette décision.

Statuant sur l'appel des co-procureurs en décembre 2011, la Chambre de la Cour suprême, organe de dernier ressort des CETC, a ordonné à la Chambre de première instance de réexaminer

*Suite de l'article en page 2*

## Ieng Thirith ... (suite)



Des cambodgiens de tout le pays assistent à l'audience concernant l'aptitude à être jugée de Ieng Thirith.

l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée six mois après le début d'un programme de traitement supplémentaire. Ayant consulté ses experts médicaux quant aux traitements supplémentaires les plus appropriés, la Chambre de première instance a ordonné que l'accusée soit soumise à une thérapie de stimulation cognitive accompagnée d'une médication antidémence à la rivastigmine.

« [N]ous n'avons constaté aucune amélioration suite au traitement à [...] base de rivastigmine ou suite au programme de stimulation cognitive. Au contraire, nous avons estimé qu'il y avait une baisse de la fonction cognitive pendant cette période », a dit le docteur Fazel, ajoutant qu'il s'agissait d'une conclusion partagée par ses deux collègues experts, le docteur John Campbell, gériatre néo-zélandais, et le docteur Huot Lina, psychiatre cambodgien.

A également été entendue à l'audience spéciale, la docteure Chak Thida, médecin traitant de Ieng Thirith, que la Chambre de première instance a citée à comparaître en tant que témoin après qu'elle eut déposé un rapport non sollicité contredisant les conclusions des experts. Dans ce rapport et dans sa déposition, la docteure Chak Thida, de l'hôpital de l'Amitié khméro-soviétique, a déclaré que l'accusée ne présentait pas de symptômes de démence ou de maladie mentale. Elle a expliqué les divergences entre son opinion et celles des experts par le fait qu'en tant que femme khmérophone, elle avait pu établir de bonnes relations avec l'accusée. Ses conclusions, sa méthodologie et ses qualifica-

tions seront toutefois critiquées à l'audience par les experts de la Chambre.

À l'audience, les co-procureurs ont convenu que Ieng Thirith restait inapte à être jugée, ses fonctions cognitives amoindries l'empêchant d'exercer les garanties découlant du droit à un procès équitable. Ils ont toutefois demandé aux juges d'assortir sa mise en liberté de certaines conditions. Les co-avocats principaux pour les parties civiles ont fait valoir, quant à eux, qu'à la lumière de la déposition du médecin traitant, de nouveaux experts médicaux devaient être désignés, dont au moins un médecin féminin, afin de soumettre l'accusée à un nouvel examen.

L'équipe de défense de Ieng Thirith a demandé la mise en liberté sans conditions de sa cliente dès lors qu'il n'y avait plus de justification légale à son maintien en détention ou à une mise en liberté sous contrôle judiciaire.

**Note de la rédaction :** La Chambre de première instance s'est prononcée après la mise sous presse du présent numéro de la Gazette des Chambres, déclarant Ieng Thirith inapte à être jugée en raison de la démence dont elle était atteinte, et ordonnant sa mise en liberté sans assortir cette mesure de conditions ayant un effet contraignant. Les co-procureurs ont interjeté appel de cette décision dans la mesure où elle n'imposait pas de telles conditions. L'accusée a été mise en liberté, moyennant certaines conditions provisoires, en attendant que la Chambre de la Cour suprême tranche l'appel. (Voir l'Édition spéciale de la Gazette des Chambres consacrée à Ieng Thirith.)

## Questions et réponses sur l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée

### Q. Que signifie « aptitude à être jugé » ?

L'aptitude à être jugé relève du principe général selon lequel une personne accusée ne peut être jugée que si elle dispose des capacités mentales et physiques suffisantes pour exercer ses droits dans le cadre d'un procès. Il peut notamment s'agir de sa capacité de comprendre la nature des accusations portées contre elle, le déroulement et les conséquences de la procédure ou les détails des éléments de preuve, ou de sa capacité de donner des instructions à ses avocats ou de faire une déposition.

La règle 32 du Règlement intérieur des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) habilite les co-juges d'instruction, la Chambre préliminaire, la Chambre de première instance ou la Chambre de la Cour suprême à ordonner une expertise médicale, psychiatrique ou psychologique pour déterminer si une personne accusée est mentalement ou physiquement apte à être jugée.

### Q. Qui décideront si l'accusée a recouvré son aptitude à être jugée : les experts médicaux ou les juges ?

L'aptitude d'une personne accusée à être jugé est déterminée par décision de justice, c'est-à-dire par les juges. Ce sont donc les juges qui décideront, après avoir considéré les conclusions des experts médicaux et les questions juridiques pertinentes, si Ieng Thirith a recouvré son aptitude à être jugée.

### Q. Si la Chambre de première instance décide que Ieng Thirith est toujours inapte à être jugée, cette décision pourra-t-elle être portée en appel ?

Une décision de la Chambre de première instance ayant pour effet de mettre fin aux poursuites engagées contre Ieng Thirith est susceptible d'appel devant la Chambre de la Cour suprême. Il en va de même de toute décision portant sur la détention provisoire de l'accusée.

## Les audiences du dossier 002 accueillent leur 50 000e visiteur



Des représentants de la Section des affaires publiques accueillent le 50 000e visiteur.

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont accueilli en la personne de M. Kem Samanh, habitant de la province de Takeo, le 50 000e visiteur à assister aux procès du dossier no 002. La barre des 50 000 visiteurs – Cambodgiens, étrangers, journal-

istes et diplomates – a été franchie le 8 août dernier.

M. Kem, 24 ans, instituteur à l'école primaire de Krapum Chhuk, avait fait le voyage depuis le district de Kaoh Andaet dans le cadre du programme de sensibilisation des CETC, tout comme 300 autres habitants de son district amenés au siège des CETC pour se familiariser avec le processus judiciaire et assister en personne au procès. Se déclarant « très heureux d'être le 50 000e visiteur », il s'est vu remettre, pour marquer l'occasion, un t-shirt et une casquette à l'emblème des CETC ainsi qu'un exemplaire de l'Arrêt rendu dans le dossier no 001.

C'était la première visite de M. Kem aux CETC. Il s'est dit curieux de comprendre le déroulement du procès et d'en apprendre

d'avantage sur les rôles et les responsabilités des accusés. « Ce que j'aurai retenu de ma visite et des documents qui m'ont été remis, je vais le transmettre à mes élèves et à ma communauté, pour qu'ils comprennent ce qui se passe aux CETC et l'histoire des Khmers rouges », a commenté M. Kem.

Du 21 novembre 2011, date de la première audience consacrée aux déclarations liminaires, au 29 août dernier, 55 420 visiteurs ont assisté au procès du dossier no 002. La galerie du public de la grande salle d'audience compte 482 places, ce qui permet d'accueillir un public nombreux. Dès leur création, les CETC ont pris l'engagement d'ouvrir leurs portes aux Cambodgiens de tout le pays pour leur permettre d'assister aux procès historiques qui se tiendraient devant elles.

## Réexamen de la portée du 1er procès dans le cadre du dossier 002

Les 17 et 27 août derniers, neuf mois après le début du premier procès de trois dirigeants khmers rouges conduit dans le cadre du dossier no 002, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a tenu des réunions de mise en état pour réexaminer les demandes des co-procureurs tendant à ce que soit étendue la portée de ce premier procès.

À ces réunions, qui se tenaient essentiellement pour envisager certaines propositions destinées à accélérer la procédure, la Chambre de première instance a entendu les parties en leurs arguments concernant les demandes des co-procureurs visant à ce que la portée du premier procès soit étendue à trois sites de crimes supplémentaires et aux faits qui s'y rapportent, tels que les retient la décision de renvoi, à savoir : l'exécution de personnes évacuées, le 17 avril 1975, dans le district 12 de la province de Kampong Chhnang ; l'exécution d'anciens soldats et fonctionnaires de Lon Nol, en 1975, sur le site de Tuol Chrey dans la province de Pursat ; le centre de sécurité S-21 ainsi que le site d'exécution de Choeng Ek qui y est associé.

Le procès en cours, premier de la série de procès successifs qui doivent se tenir dans le cadre du dossier no 002 conformément à la disjonction ordonnée par la Chambre de première instance en septembre 2011, porte sur les deux premières phases de déplacements forcés de population qu'a connus le Kampuchéa démocratique, ainsi que sur les crimes contre l'humanité qui s'y rattachent. Les co-procureurs et les victimes émettent toutefois des réserves quant à la portée limitée de ce premier procès, craignant qu'il ne soit aussi le seul à pouvoir être mené à terme dans le cadre du dossier no 002. L'élargissement proposé répondrait à leurs préoccupations, en ce



La Chambre de première instance entend les experts médicaux sur l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée.

qu'il ferait porter les débats du premier procès sur un ensemble plus représentatif de crimes reprochés.

Quoique préoccupée par l'allongement de la procédure qui pourrait résulter de l'examen de ces faits supplémentaires, la Chambre de première instance a invité les parties à considérer si les avantages de l'élargissement proposé l'emporteraient sur les risques d'un tel allongement.

À la réunion du 17 août, le co-procureur international Andrew Cayley a fait valoir que l'inclusion des trois sites de crimes supplémentaires contribuerait à donner la pleine mesure de l'intention criminelle sous-tendant les déplacements forcés, ajoutant qu'il était « fort probable qu'il n'y ait pas de deuxième procès pour le dossier numéro 2 » et estimant qu'il faudrait ajouter au procès 33 journées et un quart pour entendre les 13 témoins de plus que nécessiterait l'élargissement proposé. Me Elisabeth Simonneau-Fort, co-avocate principale pour les parties civiles, a affirmé le soutien des parties civiles aux demandes des co-procureurs. Elles voient dans l'élargissement un moyen d'assurer « que le premier procès soit suffisamment représentatif et [...] symbolique ».

Les équipes de défense se sont opposées à l'élargissement de la portée du procès, en raison du ralentissement de la procédure qui en résulterait. Me Michael Karnavas, co-avocat

international de Ieng Sary, a affirmé que l'ajout de nombreux documents et le rappel de témoins retarderaient l'issue du procès d'au moins quatre mois. Me Jasper Pauw, conseil de Nuon Chea, a ajouté ne pas voir de lien logique entre les déplacements de population et le centre de sécurité S-21. Les équipes de défense ont également indiqué que si les propositions d'élargissement étaient accueillies, elles devraient solliciter la comparution d'un certain nombre de témoins supplémentaires en réfutation des allégations ajoutées, ainsi qu'une suspension des débats pour leur permettre de préparer les nouveaux segments du procès.

Les parties ont également considéré des propositions destinées à accélérer la procédure. Il s'agissait notamment de réduire le nombre de témoins et de parties civiles appelés à déposer, et d'admettre, dans certains cas, des déclarations écrites de témoin en lieu et place d'une déposition dans le prétoire. Il a également été question de modalités visant à réduire la taille des conclusions écrites finales des parties.

**Note de la rédaction :** La Chambre de première instance s'est prononcée sur les demandes des co-procureurs après la mise sous presse du présent numéro de la Gazette des Chambres. Elle a accordé un élargissement limité de la portée du procès, de sorte à y inclure les massacres commis à Tuol Chrey en 1975.

## Dans le prétoire

En août, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a entendu cinq témoins et une partie civile dans le cadre du premier procès du dossier no 002. Les poursuites pour crimes contre l'humanité, violations graves des Conventions de Genève de 1949 et génocide engagées dans ce dossier contre les coaccusés Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan ont été disjointes en une série de procès successifs portant sur des portions distinctes de la décision de renvoi.

Dans le premier procès, ouvert en novembre dernier, la Chambre de première instance examine les crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le cadre des première et deuxième phases des déplacements forcés de population, à savoir l'évacuation forcée de Phnom Penh en avril 1975 et les déplacements forcés au départ d'autres régions entre 1975 et 1977. En août, la Chambre a continué d'examiner la structure administrative et le système de communications du Kampuchéa démocratique, ainsi que certains aspects des rôles joués par les accusés au sein du régime.

### Suong Sikoeun alias Kung,

*Témoin*, Entendu les 2, 6-8, 14-16 et 20 août

Suong Sikoeun a 75 ans. Il a rejoint le mouvement communiste aux premières heures de la révolution et a dirigé le département de la propagande au sein du Ministère des affaires étrangères. Il a parlé des émissions de radio en langues étrangères et du rôle de chacun des accusés.



### Ong Thong Hoeung, Témoin

Entendu les 7-9 août

Ong Thong Hoeung a 67 ans. Étudiant en économie à Paris au moment des faits, il est revenu au Cambodge en 1976. À son retour, il a été envoyé à K15, un camp de rééducation et de travail. Il a parlé des conditions de vie éprouvantes dans le camp, de l'importance du secret pour le régime, de l'exécution de ses parents et de la perte de presque tous les autres membres de sa famille.



### Sa Siek, alias Sim, Témoin

Entendue les 15-16 et 20-21 août

Sa Siek a 56 ans. Au service du Ministère de la propagande et de l'éducation, elle organisait des spectacles de danse et de musique pour les Khmers rouges. Elle a parlé des émissions de radio dont elle dactylographiait les scripts au Ministère, des purges internes qu'elle avait connues son service et de la disparition d'un grand nombre de ses collègues.



### Kim Vun, alias Chhaom,

*Témoin*, Entendu les 21-23 août

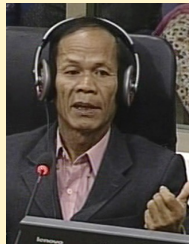
Kim Vun a 53 ans. Il a commencé à travailler à l'imprimerie des Khmers rouges dès l'âge de 12 ans. Il a parlé des différents types de publications et de leur distribution dans les zones.



### Em Oeun, Partie Civile,

Entendu les 23 et 27-29 août

Em Oeun a 61 ans. Il a travaillé comme médecin sous le régime khmer rouge. Il a parlé de la formation médicale, des opérations expérimentales que les médecins étaient forcés de pratiquer sur des prisonniers vivants, des mariages forcés et des séances d'éducation politique.



### Norng Sophang, Témoin

Entendu les 29 août et 3-5 septembre

Norng Sophang a 60 ans. Il décodait et codait des messages en tant que chef du service de traduction télégraphique des Khmers rouges. Il a parlé du processus de traduction des télégrammes, de la communication entre bureaux khmers rouges, ainsi que du recrutement des enfants des zones et de leur formation au codage télégraphique.



N.B. : Les transcriptions intégrales de ces dépositions peuvent être consultées sur le site internet des CETC : <http://www.eccc.gov.kh/fr/>

## Mauvaise santé de Ieng Sary – ajournement d’audience



Le 13 août, en raison des problèmes de santé éprouvés par Ieng Sary, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des

tribunaux cambodgiens (CETC) a dû ajourner l’audience à laquelle devaient comparaître deux témoins. Le matin, le docteur Kem Samsan, médecin traitant affecté aux CETC, avait certifié que Ieng Sary souffrait de vertiges et manquait de concentration pour suivre le procès. Comme Me Michael Karnavas, avocat de l’accusé, a indiqué que son client ne souhaitait pas renoncer au droit de prendre part à l’audience, la Chambre de première instance a ajourné les débats. Les 28 et 29 août, Ieng Sary a été brièvement examiné par le gériatre néo-zélandais John Campbell, présent à Phnom Penh en qualité d’expert désigné par la Chambre de première instance pour réexaminer l’état de santé de Ieng Thirith, épouse de l’accusé.

## Vidéo : Le procès dans le dossier 002 – 1ère partie



Arrêt sur image : Khieu Samphan dans la première vidéo sur le dossier 002.

La Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) a diffusé le premier de ses films vidéo résumant le procès en cours dans le dossier no 002.

« Le procès dans le dossier no 002 – 1ère partie » est une compilation des faits marquants du segment initial de ce premier procès, depuis son ouverture en novembre 2011 jusqu’aux vacances judiciaires de février 2012. Pendant cette période, les débats ont porté sur le contexte historique du Kampuchéa démocratique et les rôles des accusés.

Le film de 30 minutes présente les accusations retenues contre Ieng Sary, Nuon Chea et Khieu Samphan, ainsi que des extraits des déclarations liminaires des co-procureurs, des réponses des accusés et des dépositions des

quatre témoins et deux parties civiles interrogés pendant cette phase initiale.

La deuxième partie du film sera diffusée dans les mois à venir. Elle portera sur la phase suivante du premier procès, consacrée à la structure du Kampuchéa démocratique, à son système de communications et à certains aspects des rôles des accusés.

Plus de 200 exemplaires du premier film ont été distribués à des écoles, organisations internationales et ONG. La vidéo peut également être visionnée en continu sur le site Web des CETC.

Si votre organisation souhaite recevoir un exemplaire du DVD, veuillez prendre contact avec la Section des affaires publiques à l’adresse : pas@eccc.gov.kh.

## Galerie du public

Le public continue de manifester un grand intérêt pour le procès des trois anciens dirigeants khmers rouges.

À la fin août, la Chambre de première instance des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) avait tenu 104 journées d’audience et entendu 26 témoins, experts et parties civiles ; 55 420 personnes en tout avaient pris place dans la galerie du public pour assister à ces audiences, 80 pour cent de ces visiteurs étant des citoyens cambodgiens amenés gratuitement de leurs provinces par le service de transport des CETC.



Visiteurs de la province de Takeo aux CETC.

DATE	PUBLIC			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	Nationaux		Int'l	Nationaux	Int'l				
	PAS	Autres							
1/8/2012	300	4	6	8	5	2	21	0	346
2/8/2012	410	0	4	12	4	5	11	0	446
6/8/2012	420	2	7	6	5	3	35	1	479
7/8/2012	420	2	1	8	5	2	27	0	465
8/8/2012	550	3	3	10	2	3	24	1	596
9/8/2012	448	0	3	8	2	3	25	9	498
13/8/2012	270	3	2	6	6	4	42	4	337
14/8/2012	420	8	40	8	5	6	25	0	512
15/8/2012	288	2	26	7	3	1	31	0	385
16/8/2012	376	3	8	7	4	1	53	0	452
20/8/2012	400	2	2	6	3	2	33	0	448
21/8/2012	327	2	1	7	4	2	12	1	356
22/8/2012	434	2	20	5	10	3	20	2	496
23/8/2012	329	20	3	6	5	2	12	0	377
27/8/2012	268	12	18	7	6	1	19	2	333
28/8/2012	308	0	4	5	5	1	23	0	346
29/8/2012	402	20	9	8	6	19	11	0	475
<b>Sous-Total: août</b>	<b>6370</b>	<b>85</b>	<b>157</b>	<b>124</b>	<b>80</b>	<b>60</b>	<b>424</b>	<b>20</b>	<b>7320</b>
<b>Total: jour 1- 104 (Nov 2011 - Août 2012)</b>	<b>45216</b>	<b>1418</b>	<b>1500</b>	<b>1618</b>	<b>835</b>	<b>674</b>	<b>3915</b>	<b>244</b>	<b>55420</b>

## Forum pour les parties civiles à Siem Reap



À Siem Reap, parties civiles et représentants des CETC font le point sur le dossier 002.

Le 25 août, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont tenu leur troisième forum régional de l'année, destiné à 200 des 3 866 parties civiles du dossier no 002.

Le forum régional avait pour but d'informer les participants de l'évolution du dossier no 002 et de veiller à ce qu'ils puissent exercer les droits qui leur sont reconnus en tant que parties civiles. Le fo-

rum se voulait aussi une occasion de discussion entre les parties civiles et leurs avocats dans le cadre du dossier no 002 et sur la tenue de plusieurs procès successifs plutôt que d'un seul grand procès.

Comme ces 200 parties civiles des provinces de Bantay Meanchey et Siem Reap n'avaient plus pu assister au procès depuis janvier 2012, le forum régional était pour elles

une occasion unique de rencontrer les avocats qui défendent leurs causes devant les CETC. Elles ont ainsi pu être mises au courant de l'état de leurs dossiers respectifs et de leur participation aux débats en fonction des faits visés par chacun des procès du dossier no 002.

« Les initiatives de sensibilisation au niveau local, comme les forums publics, sont une partie très importante du travail de la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles », a déclaré Me Élisabeth Simonneau-Fort, co-avocate principale internationale pour les parties civiles. « Comme les parties civiles résident un peu partout au Cambodge, ils nous est souvent difficile de les rencontrer. Les forums publics sont pour nous une occasion de répondre aux questions qu'elles pourraient se poser et de rester en dialogue avec elles. »

La Section d'appui aux victimes prévoit d'ajouter à son programme de sensibilisation pour 2012-2013 huit forums régionaux « pour une participation significative des victimes aux procès des CETC ». Au cours des trois années écoulées, elle a organisé 14 forums régionaux « pour une meilleure participation des victimes aux procédures devant les CETC ».

## Étudiants en visite aux CETC

Le 14 août, 25 boursiers du Centre Rotary d'études internationales de l'Université Chulalongkorn à Bangkok (Thaïlande) ont assisté aux audiences du procès et rencontré des représentants des ETC, notamment du Bureau des co-procureurs. Ces étudiants préparent un certificat de formation professionnelle pour ceux qui travaillent dans des domaines tels que la résolution des conflits, la consolidation de la paix, le renforcement des capacités et les droits de la personne.

Le 15 août, 17 étudiants en droit de l'Université de Leyde aux Pays-Bas ont rencontré des juges ainsi que des représentants de la Section des affaires publiques et de la Section d'appui à la Dé-

Le 16 août, 60 étudiants cambodgiens ont visité les CETC à l'initiative du Youth Resource Development Program. Ils ont assisté au procès et reçu des informations sur l'évolution du dossier 002.

## Conférence sur l'héritage des CETC

Les 13 et 14 septembre 2012 se tiendra à Phnom Penh une conférence sur les perspectives hybrides de l'héritage des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

La conférence est organisée conjointement par les CETC et le Cambodian Human Rights Action Committee. L'orateur principal, David Scheffer, Expert spécial chargé par le Secrétaire général de l'ONU de conseiller l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, s'adressera aux participants par liaison vidéo.

Ces deux journées de rencontre permettront à des représentants des CETC, des ONG, des donateurs et du Gouvernement cambodgien de débattre des divers aspects, judiciaires ou non, de l'héritage de la juridiction.



Étudiants en visite aux CETC dans le cadre du Youth Resource Development Program.

## Des boursiers de la GIZ se familiarisent avec l'histoire des Khmers rouges



Étudiants cambodgiens en visite aux CETC le 29 août dans le cadre du programme de bourses de la GIZ.

Le 29 août, lors d'une journée de visite aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), 20 étudiants cambodgiens patronnés par la Société allemande pour la coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – GIZ) ont rencontré des responsables de la juridiction pour se familiariser avec le processus judiciaire et l'histoire des Khmers rouges.

Les jeunes gens ont assisté à un exposé sur

le déroulement du procès en cours et sur les rôles des divers organes des CETC. La séance d'information portait également sur l'action civile et sur la création d'un Tribunal virtuel, projet relevant de l'héritage des CETC.

Cette visite d'information sur le dossier no 002 était une manifestation de la volonté de la GIZ d'encourager les jeunes générations cambodgiennes à s'intéresser à l'histoire de leur pays. « Faisons en sorte que les jeunes

s'investissent dans le processus et comprennent ainsi ce qui s'est passé dans leur pays », a dit Kristina Chhim, chercheuse à la GIZ. Quelques étudiants venus aux CETC grâce au programme de bourses de la GIZ ont expliqué qu'avant d'être informés sur l'époque des Khmers rouges par la GIZ et les CETC, ils ne croyaient pas vraiment que leur pays ait pu être le théâtre de telles atrocités.

Les réflexions des étudiants confortent Kristina Chhim dans sa volonté d'amener la jeunesse cambodgienne à s'éduquer sur les Khmers rouges et à jouer un rôle actif dans les organisations qui s'intéressent à l'histoire de ce régime. « Nous devons apprendre à faire face [à l'époque des Khmers rouges], car nous ne pouvons éviter ou escamoter ce passé douloureux. Nous devons aider les générations plus anciennes à parler de ce qui s'est passé sous ce régime », a dit Mme Chhim.

Chan Sovannara, étudiant qui prend part au programme de bourses de la GIZ par l'intermédiaire de l'ONG Youth for Peace, a confirmé qu'il était essentiel que les jeunes comme lui soient au courant du procès, ajoutant qu'il était important de recevoir cette information directement des responsables des CETC, les choses étant parfois présentées autrement dans la presse locale. Après un exposé, il a déclaré ceci : « Les informations que nous avons reçues ici sont assez différentes de ce que nous ont présenté les médias. »

Mme Chhim a ajouté que les activités organisées aux CETC étaient précieuses pour les étudiants, parce que la juridiction pouvait leur fournir une vaste quantité d'informations sur les poursuites engagées contre les hauts dirigeants khmers rouges. En se familiarisant avec ce type de tribunal, explique-t-elle, les étudiants peuvent être amenés à comparer le processus de réconciliation cambodgien avec les mécanismes mis en œuvre dans d'autres sociétés postconflituelles comme l'Allemagne, le Rwanda et la Bosnie-Herzégovine.

Thorn Pohiek, étudiante à l'Université royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh, a dit qu'à l'issue de la séance d'information aux CETC, elle pourra répondre aux questions de nombreux amis sur le régime des Khmers rouges et le procès en cours. À son avis, c'est une bonne chose qu'elle puisse parler de ces choses à ses amis, de pair à pair, et contribuer à lever certains des malentendus qui existent chez ses contemporains au sujet des CETC et de l'histoire du régime khmer rouge.

## Visite d'une délégation du Congrès américain

Le 9 août, les Chambres extraordinaires au sein tribunaux cambodgiens (CETC) ont accueilli une délégation du Congrès des États-Unis d'Amérique menée par David Dreier, représentant républicain d'un district californien. Les visiteurs ont assisté à l'audience matinale du procès et rencontré des responsables des CETC avec qui ils se sont entretenus de l'évolution du dossier no 002, des difficultés de financement de la juridiction et de la nomination du co-juge d'instruction américain. Andrew Cayley, co-procureur international, et Tony Kranh, Directeur par intérim du Bureau de l'administration, ont expliqué les objectifs et réalisations des CETC.

David Dreier est membre de la Chambre des représentants du Congrès depuis 1980. Président de la Commission des règles, il dirige



Délégation du Congrès américain en discussion

également au Congrès la Délégation républicaine de l'État de Californie.

Parmi les cinq visiteurs figuraient également Barry Jackson, conseiller principal du Président de la Chambre des représentants, et Rachael Leman, directrice de la politique au sein de la Commission du Règlement de la Chambre de représentants.

Pour tenir le public informé de l'actualité judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, les organes et sections des CETC présentent chaque mois un résumé de leurs activités respectives. Voici le survol des activités du mois d'août 2012. Voir en page 10 le détail des décisions et ordonnances.

## CHAMBRE PRÉLIMINAIRE

Pendant la période concernée, la Chambre a réglé plusieurs questions relatives à la procédure et à la gestion des dossiers.

À l'issue de cette période, la Chambre restait saisie de deux appels et d'une demande déposés dans le cadre du dossier no 003. Les appels portent sur des demandes de constitution de partie civile rejetées par les co-juges d'instruction. La demande reste confidentielle.

## CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME

### Dossier 001

La Chambre de la Cour suprême poursuit son examen du classement « confidentiel » et « strictement confidentiel » de 13 000 documents du dossier no 001 dans le but d'en optimiser l'accès du public. Elle considère à cette fin les observations que les parties, organes et services concernés ont formulées sur la liste de documents qu'elle leur avait fait tenir.

### Dossier 002

La Chambre continue de préparer sa décision relative à l'appel de Nuon Chea contre la décision de la Chambre de première instance sur ses demandes aux fins de mesures dans le cadre d'une procédure simplifiée en application de la règle 35 du Règlement intérieur. La décision doit être rendue le 14 septembre 2012 au plus tard.

## SECTION D'APPUI A LA DÉFENSE

### Réunions de mise en état

Les équipes de défense ont continué de faire valoir les droits de leurs clients lors des réunions de mise en état des 17 et 27 août 2012. Les équipes de Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan se sont opposées à une proposition des co-procureurs

tendant à ce que la portée du premier procès dans le dossier no 002 soit étendue à trois autres sites de crimes (proposition fondée sur l'« Ordonnance de disjonction en application de la règle 89 ter du Règlement intérieur » (E124) rendue par la Chambre de première instance).

Les équipes de défense ont fait valoir de concert que la charge de travail supplémentaire résultant d'un tel élargissement nécessiterait un supplément de temps et de ressources humaines et matérielles dont elles ne disposaient pas pour le moment. Une autre difficulté pratique soulevée était le fait que certains témoins qui avaient déjà déposé devraient être rappelés à la barre.

### Aptitude de Ieng Thirith à être jugée

Une audience spéciale a été consacrée les 30 et 31 août 2012 à l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée. En préparation de cette audience, l'ancienne Ministre des affaires sociales, épouse du coaccusé Ieng Sary, avait été examinée par des experts médicaux désignés par la Chambre de première instance. Vu la détérioration des facultés cognitives de leur cliente, atteinte d'une démence fort probablement associée à la maladie d'Alzheimer, Mes Diana Ellis et Phat Pov Seang, respectivement co-avocate internationale et co-avocat cambodgien, ont demandé la mise en liberté sans conditions de Ieng Thirith, faisant valoir que celle-ci ne recouvrerait jamais des facultés cognitives suffisantes pour prendre part à sa défense.

Tout en convenant que l'intéressée était inapte à être jugée, les co-procureurs ont demandé que sa mise en liberté soit assortie de six conditions. Me Diana Ellis a répondu que la mise en liberté sous contrôle judiciaire recommandée par les co-procureurs était sans « aucune justification juridique ». La Chambre de première instance est à présent en délibération.

Des représentants de la Section ont participé à l'émission de radio à lignes ouvertes Kapit (Vérité) diffusée par la Radio FM 102 du Women's Media Center. Eric Husketh, fonctionnaire de la Section, et Me Lor Chunt, avocat des parties civiles, se sont entretenus du droit à un procès équitable avec les animateurs et les au-

## BUREAU DES CO-PROCCUREURS

### Dossier 002

Le Bureau des co-procureurs a continué de plaider, dans le prétoire et par écritures, au premier procès du dossier no 002. Dans le prétoire, il a mené l'interrogatoire principal de plusieurs témoins – Phy Phuon, Suong Sikoeun, Ong Thong Hoen, Sa Siek, Kim Vun, Em Oeun et Norng Sophang. Il a également pris part à l'audience sur l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée.

Comme les expertises avaient clairement établi que Ieng Thirith restait inapte à être jugée, les co-procureurs ont fait valoir que les poursuites engagées contre elles devaient être suspendues, mais que, conformément à la pratique d'autres tribunaux internationaux, elle devait être mise en liberté sous contrôle judiciaire, moyennant certaines conditions nécessaires à la sauvegarde de l'intégrité de la procédure. Le Bureau des co-procureurs a aussi participé à la réunion de mise en état tenue par la Chambre de première instance. Il y a présenté des arguments sur l'élargissement de la portée du procès à des sites de crimes supplémentaires, sur les témoins à enlever des listes où à y ajouter, et sur la programmation des audiences consacrées aux documents.

Hors prétoire, le Bureau des co-procureurs a déposé des conclusions relatives aux questions visées par la réunion de mise en état. Il a également répondu à une demande de la Défense de Nuon Chea aux fins de mesures à l'encontre du Ministre des affaires étrangères Hor Namhong dans le cadre d'une procédure simplifiée pour entraves à l'administration de la justice.

### Dossier 003

Le Bureau des co-procureurs continue d'analyser les éléments de preuve et de suivre l'évolution du dossier.

### Dossier 004

Le Bureau des co-procureurs continue d'analyser les éléments de preuve et de suivre l'évolution du dossier.



## CP Lead Co-Lawyers Section

### Dossier 002

Les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont continué de prendre part aux audiences consacrées à l'examen de la preuve. Ils ont interrogé les témoins et parties civiles déposant sur les ministères du Kampuchéa démocratique et le rôle des accusés. Ils ont également demandé aux parties civiles déposantes de faire part des préjudices et souffrances qu'elles avaient subi sous les Khmers rouges.

Le 27 juillet, les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont déposé auprès de la Chambre de première instance un document rappelant que les demandes écrites de constitution de partie civile devaient être considérées comme une catégorie distincte de déclarations écrites et que, partant, elles ne sauraient être traitées comme de simples déclarations de témoins ou réduites à un échantillon représentatif. À cet égard, ils ont soumis à la Chambre une liste de documents destinés à être produits au procès et qui comprenait toutes les demandes de constitution de partie civile. Ils ont également déposé une liste de demandes de constitution de partie civile ayant un rapport avec les actes et le comportement des accusés et demandé à la Chambre de citer les parties civiles concernées à comparaître si une partie en faisait la demande. Le but de ces écritures était de veiller à ce que les parties civiles soient entendues et à ce que leurs témoignages soient dûment considérés par la Chambre. Le 10 août, les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles se sont réunis pour considérer le mémorandum E218 de la Chambre de première instance, relatif à certaines mesures proposées pour accélérer le procès, aux parties civiles appelées à comparaître et à un éventuel élargissement de la portée du premier procès. La réunion portait également sur la question des réparations.

Le 16 août, des représentants de la Section ont assisté à l'hôtel InterContinental de Phnom Penh à une réunion organisée par la Section d'appui aux victimes pour présenter ses activités en cours et son plan stratégique pour 2012-2015. Les autres parties intéressées présentes, à savoir les co-avocats principaux et des organisa-

tions de la société civile, ont été invitées à présenter le travail qu'elles entendaient entreprendre pendant la même période en ce qui concerne la participation des parties civiles et des victimes.

Le 17 août, les co-avocats principaux ont pris part à la réunion de mise en état portant sur plusieurs questions relatives à l'efficacité de la procédure dans le premier procès. Toutes les parties ont eu l'occasion de faire connaître leurs positions sur ces questions. Les décisions de la Chambre de première instance sont attendues.

### Sensibilisation

Le 17 août, les juristes de la Section ont assisté à une réunion de mise à jour sur l'héritage des CETC, organisée par le bureau cambodgien du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Les participants ont discuté d'une variété de projets d'héritage, notamment de la création d'un tribunal virtuel.

Le 26 août, les co-avocats principaux ont assisté à Siem Reap à un forum régional pour les parties civiles. Troisième du genre à se tenir en 2012, il s'adressait à 200 parties civiles du dossier no 002.

Le 31 août, [le juriste international / la juriste internationale] de la Section a été invitée à prendre la parole dans le cadre des Dialogues juridiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens organisés par l'Ordre des avocats du Royaume du Cambodge en coopération avec l'UNICEF et le bureau cambodgien du HCDH, autour du thème « Égalité des armes et participation des victimes ».



Réunion des co-avocats principaux pour les parties civiles et des avocats des parties civiles.

## SECTION D'APPUI AUX VICTIMES

### Dossier 002

L'Équipe de dépouillement et d'analyse a

aidé un avocat des parties civiles à déposer au nom des familles de deux parties civiles décédées des demandes visant à poursuivre l'action civile des défunts. Elle a également déposé les traductions fournies par Avocats sans frontières de 141 résumés de formulaires de renseignements sur des victimes.

Les avocats des parties civiles ont pris part aux audiences du procès, effectué des recherches sur des questions juridiques et rencontré leurs clients

### Dossier 004

L'Équipe de dépouillement et d'analyse a traité des demandes et pris contact avec plusieurs demandeurs pour obtenir des renseignements complémentaires ou résoudre des incohérences.

### Sensibilisation

Au cours du mois d'août, la Section a coordonné les opérations qui ont permis à 505 parties civiles d'assister au procès dans le dossier no 002. Le 16 août, elle a organisé une discussion sur la formulation de sa stratégie pour 2013-2015, avec la participation de 35 représentants d'organisations diverses. Le but de la réunion était d'informer les participants de ses activités actuelles et de recueillir leurs propositions quant à la collaboration future avec toutes les organisations engagées dans la participation des victimes au processus judiciaire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Les participants ont discuté des mesures et de la planification stratégiques relatives à la période de 2013 à 2015.

L'Équipe des réparations et des mesures non judiciaires a travaillé avec les co-avocats principaux pour les parties civiles à l'élaboration du programme des réparations des CETC, notamment en vue de sa présentation à la direction, et ont réfléchi aux moyens d'obtenir le financement de donateurs. Le 10 août, M. Tan Visal a présenté le programme des réparations des CETC aux co-avocats principaux pour les parties civiles et aux avocats des parties civiles rattachés à Legal Aid Cambodia. Le 21 août, des représentants du Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement et de l'Académie allemande de la coopération internationale ont visité les CETC pour envisager les stratégies de coopération au-delà de 2014 et la contribution du Service civil de paix aux activités de la Section.

## Décisions/Ordonnances

Les versions publiques, parfois expurgées, des décisions, ordonnances, opinions et considérations sont ou seront disponibles en ligne à l'adresse [www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh).

### Chambre de la Cour suprême

**26 juillet 2012** : « Decision on Guidelines for Reclassification of Documents on Case File » (*décision relative aux directives de déclasserment des documents du dossier*)

La Chambre a entrepris un examen de tous les documents versés au dossier no 001 en vue de leur déclasserment éventuel. Comme les procédures dans le dossier no 001 sont définitivement closes, le déclasserment des pièces relevant de l'instruction ne risque plus de compromettre, de façon générale, les droits de l'accusé ou l'intégrité de la

procédure. La Chambre a donc décidé de déclasser tous ces documents sous la désignation « public », dans le souci de les mettre à la disposition du plus grand nombre et de servir au mieux la transparence du processus judiciaire. Cela étant, étant donné que des procédures sont toujours pendantes devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et que des motifs de confidentialité pourraient subsister même au-delà de leur clôture, la Chambre a maintenu des garanties de non-divulgaration dans des cas limités.



Vue panoramique de la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Photo : Meng Kimlong)

### Audiences de première instance (Pour un calendrier actualisé, consulter <http://www.eccc.gov.kh/fr/event/court-schedule>)

#### Premier procès du dossier n° 002

Du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures  
(sauf jours fériés)

#### Vacances judiciaires

14-16, 29 & 31 octobre

### Informations pratiques pour assister aux audiences publiques

#### **Attribution des places selon l'ordre d'arrivée**

Dans la galerie du public, 482 places sont mises à la disposition du public, des diplomates et de la presse (accréditation préalable requise). Dans le cas d'une journée d'audience ordinaire, les places sont attribuées selon l'ordre d'arrivée des visiteurs. Un enregistrement préalable est obligatoire pour les groupes de plus de cinq personnes.

Les audiences commencent à 9 heures. Il est recommandé de se présenter au moins 45 minutes avant le début de l'audience afin de disposer du temps nécessaire à l'enregistrement et au contrôle de sécurité. L'accès n'est accordé que sur présentation d'une pièce d'identité munie d'une photo.

#### **Étiquette dans la galerie du public**

Un comportement digne et correct est exigé à tout moment. La tenue vestimentaire doit être conforme à la bienséance (éviter les vêtements de plage, les shorts, les tongs, etc.), et ne peut porter ni slogan, ni message soutenant ou susceptible d'offenser une partie au procès. Les mineurs âgés de moins de

16 ans ne sont pas admis. Les personnes âgées de 16 à 18 ans doivent être accompagnées d'un adulte. Les téléphones portables, grands sacs, aliments et boissons ne sont pas autorisés dans la grande salle d'audience.

#### **Langues des débats**

Une interprétation simultanée est assurée en khmer, anglais et français.

#### **Comment se rendre aux CETC**

Le siège des CETC, contigu au quartier général des Forces armées royales cambodgiennes, est situé à Chaom Chau, sur la route nationale 4, à 16 km du centre de Phnom Penh. L'entrée des visiteurs se trouve à l'extrémité est de l'enceinte. Faute de transport public, il est recommandé aux visiteurs non motorisés de prendre un tuk-tuk ou un taxi.

Pour plus de renseignements sur les visites des CETC, veuillez écrire à l'adresse électronique [pas@eccc.gov.kh](mailto:pas@eccc.gov.kh).

## Activités diverses

**6-8 août** : L'International Center for Conciliation (ICfC) organise un atelier à Phnom Penh pour permettre aux animateurs de sept sites de projet de mettre en commun leurs idées concernant les projets actuels et passés, le but étant de renforcer leurs capacités et de les encourager à mener des initiatives de remémoration de l'époque des Khmers rouges. Vingt et un villageois prennent part à l'atelier et reçoivent des brochures et autres informations relatives aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).

**13-17 août** : L'ICfC organise à Kampong Thom une séance de formation pour familiariser les animateurs locaux aux techniques d'évaluation et aux enquêtes de référence. Un membre de l'organisation évalue les besoins exprimés par les villageois en rapport avec les traumatismes de l'époque khmère rouge et leur désir de justice. Quinze villageois prennent part à la formation et reçoivent des brochures et autres informations relatives aux CETC.

**20-24 août** : L'ICfC organise à Kampong Chhnang une séance de formation pour familiariser les animateurs locaux aux techniques d'évaluation et aux enquêtes de référence. Un membre de l'organisation évalue les besoins exprimés par les villageois en rapport avec les traumatismes de l'époque khmère rouge et avec leur désir de justice. Vingt villageois, parmi lesquels des autorités locales, des responsables religieux et des anciens, prennent part à la formation et reçoivent des brochures et autres informations relatives aux CETC.

**27-30 août** : L'ICfC organise à Kampong Cham une séance de formation pour familiariser les animateurs locaux aux techniques d'évaluation et aux enquêtes de référence. Un membre de l'organisation évalue les besoins exprimés par les villageois en rapport avec les traumatismes de l'époque khmère rouge et avec leur désir de justice. Quinze villageois, parmi lesquels des représentants de la communauté chame, prennent part à la formation et reçoivent des brochures et autres informations relatives aux CETC.

**31 août** : La Commission des citoyens pour les droits de l'homme (CCDH) et l'ICfC projettent le film *We Want U to Know* dans une université. Le personnel de l'ICfC et de la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) expliquent l'histoire des Khmers rouges aux 45 étudiants qui participent.

**3-6 septembre** : L'ICfC organise une séance de formation menée par des animateurs locaux pour considérer des initiatives de remémoration de l'époque khmère rouge à Kampong Thom.

**10-13 septembre** : L'ICfC organise une séance de formation menée par des animateurs locaux pour considérer des initiatives de remémoration de l'époque khmère rouge à Kampong Cham.

**13-14 septembre** : Une conférence est organisée pour débattre de divers aspects de l'héritage, judiciaire ou non, des CETC.



Étudiants du programme de formation de la GIZ en visite aux CETC.

## Programme des CETC

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) produisent l'émission de radio hebdomadaire *Khmer Rouge on Trial* (les Khmers rouges face à leurs juges), diffusée le jeudi de 17 h 15 à 18 h 15 sur les fréquences 918 kHz AM et 105,75 MHz FM. Chaque programme fait le point des audiences de la semaine et reçoit des représentants des CETC qui expliquent les faits importants du procès. Les auditeurs téléphonent pour poser leurs questions ou exprimer leurs opinions.

Dans le cadre des visites d'étude organisées du lundi au jeudi par la Section des affaires publiques, de 300 à 500 villageois sont amenés de tout le pays pour assister aux audiences du dossier no 002, suivre une visite guidée du Musée du génocide de Tuol Sleng et se rendre au mémorial de Choeung Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section facilite des visites scolaires aux CETC et organise des projections vidéo dans des localités à travers le pays.

### CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DES CETC

AOÛT – SEPT – OCT 2012

SUN	MON	TUE	WED	THU	FRI	SAT
12	13 Audience 002	14 Audience 002	15 Audience 002	16 Audience 002 Radio Pro- gramme	17 Trial Man- agement Meeting	18
19	20 Audience 002	21 Audience 002	22 Audience 002	23 Audience 002 Radio Pro- gramme	24	25 Civil Party Forum in Siem Reap
26	27 Audience 002	28 Audience 002	29 Audience 002	30 Ieng Thirith Fitness Audience	31 Ieng Thirith Fitness Audience	1
2	3 Audience 002	4 Audience 002	5 Audience 002	6 Audience 002 Radio Pro- gram	7	8
9	10 No Audience Screening in Kratie	11 No Audi- ence Study Tour	12 Audience 002	13 Audience 002 Radio Pro- gramme	14	15
16	17 Audience 002	18 Audience 002	19 Audience 002	20 Audience 002 Radio Pro- gramme	21	22
23	24 National Holiday	25 Audience 002	26 Audience 002	27 Audience 002 Radio Pro- gramme	28	29
30	1 Audience 002	2 Audience 002	3 Audience 002	4 Audience 002 Radio Pro- gramme	5	6
7	8 Audience 002	9 Audience 002	10 Audience 002	11 Audience 002 Radio Pro- gramme	12	13



## Pour en savoir plus sur les **Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

« Un processus ouvert à tous »



✉ **Route nationale 4, Chaom Chau, Porsenchey**  
B.P. 71  
Phnom Penh (Cambodge)

**Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs.**  
Pour en savoir plus, écrire à [pas@eccc.gov.kh](mailto:pas@eccc.gov.kh).

☎ **Numéros  
généraux**

Tél. : +855 (0)23 861 500  
Fax : +855 (0)23 861 555

**Relations avec  
la presse**

Tél. : +855 (0)23 861 669  
Tél. : +855 (0)23 861 564

**Visites des CETC**

Tél. : +855 (0)23 861 639

**Appui aux victimes** Tél. : +(855) 023 214 291

@ **Sur la toile**

**ECCC** [www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh)  
**UNAKRT** [www.unakrt-online.org](http://www.unakrt-online.org)

**Twitter** [twitter.com/KRTribunal](https://twitter.com/KRTribunal)  
**Flickr** [www.flickr.com/krtribunal](http://www.flickr.com/krtribunal)  
**Facebook** [www.facebook.com/krtribunal](http://www.facebook.com/krtribunal)  
**Youtube** [www.youtube.com/krtribunal](http://www.youtube.com/krtribunal)

### La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques*  
Rédaction : Yuko MAEDA, *Chargée d'affaires publiques* ;  
Kalyan SANN, *Rédactrice* ; Gabrielle HUBLER, *Consultante* ; Isabel RUTHERFURD, *Stagiaire* ; Sarah COLLMAN, *Stagiaire*  
Conseiller juridique : Lars OLSEN, *Chargé des communications juridiques*  
Photographe : NHET Sok Heng, *Journaliste télé/radio*

*La Gazette des Chambres est un bulletin d'information mensuel publié par la Section des affaires publiques des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Elle a pour seul but d'informer le public et n'est pas un document officiel de la juridiction.*